

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
COMMUNE DE LANTIGNIÉ

Nombre de conseillers :

En fonction : 14

Présents : 12

Votants : 12

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 28 octobre 2025 à 20 heures

Date de la convocation :

21 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Lantignié, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Jean-Michel TOURNISSOUX, Maire.

Présents : Jean-Michel TOURNISSOUX - Laurent JAMBON - Valérie BEAUMONT - Gérard AUGAY - Marie-Odile PELISSIER - Joffrey DUBOST - Yann BAÏMA - Céline DUMAS - Florence COLLONGE - Gilles DUFOUR - Eric REISET - Julie DESCROIX.

Excusés ou absents : Jean-Claude FOUREZ - Cyndie JEAN.

M. Yann BAÏMA est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Informations sur les décisions prises par délégation
3. Amendes de police – Engagement
4. Création d'un poste de 28h à l'accueil du secrétariat de Mairie
5. Point sur la sécurisation de la cour de l'école
6. Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) de l'école
7. Décision concernant le budget photocopies de l'école
8. Information concernant le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) des agents communaux
9. Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi) de l'Ardières
10. Point sur les travaux des commissions communales
11. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le procès-verbal de la réunion du 23 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir la signature des lots 8, 10 et 11 pour le marché de travaux de rénovation et requalification du bâtiment CEP :

- Pour le lot 8 (Carrelage Sols souples) : le lot est attribué à l'entreprise ADRIEN R CARRELAGE pour un montant de 17 998,00 € HT
- Pour le lot 10 (Plomberie Chauffage) : le lot est attribué à l'entreprise PLOMBERIE CHAUFFAGE MARDUEL pour un montant de 69 145,21 € HT
- Pour le lot 11 (Électricité) : le lot est attribué à l'entreprise SAS SEB pour un montant de 41 500,00 € HT.

3. AMENDES DE POLICE – ENGAGEMENT

Monsieur Augay rappelle que la commune a décidé la réalisation de travaux de sécurité routière pour un montant de 9 836,50€ HT (11 803,80 € TTC).

La commune avait sollicité l'attribution d'une subvention auprès du Département du Rhône au titre de la répartition 2025 des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à l'amélioration de la sécurité et la signalisation routière. Ces projets de travaux ont été retenus et une subvention de 4 468 € a été attribuée à la Commune.

Le Conseil Municipal doit maintenant se prononcer sur l'engagement des travaux et l'acceptation de la subvention.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- S'ENGAGE à faire réaliser les travaux désignés,
- ACCEPTE la subvention de 4 468 € allouée pour lesdits travaux dans le cadre de la répartition 2025 du produit des amendes de police,
- DIT que la dépense est inscrite au compte 2188 – opération 400 sécurisation routière du budget primitif 2025.

4. CRÉATION D'UN POSTE DE 28 HEURES À L'ACCUEIL DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (créé par délibération n°21/2019 du 08/07/2019) de l'agent chargé de l'accueil du secrétariat de mairie est de 25 heures hebdomadaires. Il est proposé de modifier le temps de travail de ce poste en régularisant les trois heures par semaine effectuées actuellement par l'agent depuis 3 ans pour la gestion administrative et comptable du périscolaire et notamment de la cantine (qui auparavant était gérée par le Sou des écoles). Le poste passerait à 28 heures hebdomadaires.

Le Comité Social Territorial du CDG69 en séance du 13/10/2025 a rendu un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- SUPPRIME le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe de l'agent chargé de l'accueil du secrétariat de mairie de 25 heures hebdomadaires.
- DÉCIDE la création d'un poste ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs pour 28 heures hebdomadaires.
- MODIFIE ainsi le tableau des emplois.
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant.

5. POINT SUR LA SÉCURISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Monsieur le Maire et Marie-Odile PELISSIER ont rencontré la responsable commerciale d'une entreprise spécialisée dans l'interphonie et le contrôle des accès aux bâtiments publics afin de faire un point sur les besoins de la Commune concernant la sécurisation de la cour de l'école. L'entreprise ROZOH a rencontré récemment l'entreprise d'électricité SAS SEB afin qu'un projet commun soit présenté à la Commune.

6. PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ (PPMS) DE L'ÉCOLE

Le projet de PPMS de l'École de Lantignié est présenté aux Conseillers municipaux. Celui-ci a été actualisé en date du 13 juin 2025 et validé par l'Académie du Rhône. Ce document est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au PPMS proposé, sous réserve de la prise en compte des modifications apportées par la Commune au document.

7. DÉCISION CONCERNANT LE BUDGET PHOTOCOPIES DE L'ÉCOLE

Madame BEAUMONT explique que le budget photocopies de l'école, qui est indépendant du budget fournitures scolaires octroyé aux enseignantes, a connu une très forte hausse cette année. Après vérification des factures, il apparaît que ce dépassement soit principalement causé par un très grand nombre de copies en couleur (près de 10 fois le prix d'une copie en noir et blanc).

Le Conseil municipal souhaiterait que le budget alloué pour les photocopies ne dépasse pas les 2000€ TTC et que le dépassement soit reporté sur le budget fournitures 2026 de l'école.

Le Conseil municipal souhaite qu'un rendez-vous avec la Directrice soit organisé pour faire un point sur l'ensemble du budget alloué à l'école (fournitures scolaires et copies) et remédier à ce problème.

8. INFORMATION CONCERNANT LE RIFSEEP (RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL) DES AGENTS COMMUNAUX

Madame DUMAS explique à l'ensemble du Conseil municipal que le régime indemnitaire « RIFSEEP », regroupant la prime IFSE (liée à la fonction) et CIA (liée à la manière de servir) est maintenu lors des Congés Maladie Ordinaire (CMO). La délibération instaurant le RIFSEEP date de 2017 et est de fait obsolète suite à l'évolution des indemnités (réduites à 90%) des congés maladie. Réglementairement, il convient de l'adapter afin de valoriser les agents assidus et de baser les primes sur les conclusions des entretiens professionnels.

Une proposition de délibération modifiant les modalités d'attribution du RIFSEEP et un nouveau support des entretiens professionnels seront soumis à l'avis du CST (Comité Social Territorial).

L'ensemble du Conseil municipal est favorable à une diminution progressive des primes pendant les Congés Maladie Ordinaire.

9. PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATION (PPRNI) DE L'ARDIÈRES

La réalisation du PPRNi de l'Ardières a été prescrite le 3 janvier 2019.

Conformément à l'article R.562-7 du Code de l'environnement, le projet dudit plan doit être soumis à l'avis du Conseil Municipal avant le 15 décembre 2025.

Ce document comprend le projet de note de présentation, le projet de règlement, le bilan de la concertation et les cartes d'aléas, d'enjeu et de zonage réglementaire. Tous ces documents seront mis à disposition des citoyens lors de la phase d'enquête publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au PPRNi proposé
- **ÉMET** des réserves quant aux risques potentiellement encourus par les riverains en raison des apports de terre et/ou de matériaux effectués illégalement sur les rives de l'Ardières, notamment au niveau de la zone artisanale des Treilles sur la Commune de Quincié-en-Beaujolais.

10. POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Personnel communal** : Madame DUMAS va terminer les entretiens professionnels des agents communaux.
- **Bâtiments** : Monsieur AUGAY annonce que la cabane du basket a été raccordée au réseau d'égouts de la Commune lors des travaux effectués récemment dans le centre bourg. Un WC est cassé dans les sanitaires de l'aile OUEST de l'école. Une réparation d'urgence a été effectuée mais des travaux plus importants sont à prévoir. L'entreprise Plomberie Chauffage Marduel doit transmettre un devis.
- **Urbanisme** : Les quatre derniers lots du lotissement le Clos des Vignes sont toujours en vente. Un Permis de Construire a été déposé et est en cours d'instruction. Le projet de résidence « seniors » envisagé ne sera pas réalisable : la taille de la parcelle est trop réduite pour un tel projet et la Commune n'a pas les commerces ou services nécessaires à la création de ce type de résidence.

- **Sports** : À la demande de Monsieur le Maire, Monsieur REISET a participé à l'Assemblée Générale des Clubs de Tennis de Régnié-Durette et de Lantignié le 10 octobre dernier. Sur les conseils de la Fédération de Tennis, le club de Régnié-Durette, constitué en association déclarée, procède donc à la fusion absorption du club de Lantignié, simple branche de l'ASL (Association Sportive de Lantignié). L'accès aux courts extérieurs de Lantignié sera équipé d'un portier électronique aux frais du Club. Le nom du nouveau club a été choisi : le Tennis Club des Trois Clochers.

11. QUESTIONS DIVERSES

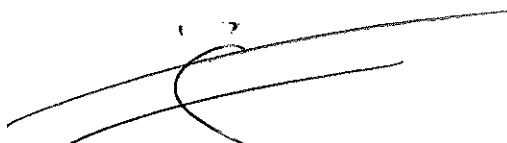
- Julie DESCROIX rappelle que le goûter des Anciens aura lieu dimanche 7 décembre 2025 et que la présence du plus grand nombre de conseillers municipaux est souhaitée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

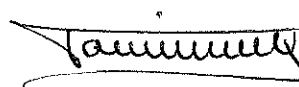
N° de délibération	Objet
DCM/2025/10/28//01	Amendes de police 2025 - Engagement
DCM/2025/10/28//02	Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint administratif – agent chargé de l'accueil au secrétariat de mairie
DCM/2025/10/28//03	Avis sur le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) de l'École
DCM/2025/10/28//04	Avis sur le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) de l'Ardières

Le secrétaire de séance : Yann BAÏMA

Le Maire, Jean-Michel TOURNISSOUX



Procès-verbal mis en ligne et affiché le :



05 DEC. 2025